



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Délibération n°2019012

Date de convocation : 22/01/2019

Membres en exercice : 26

Votants : 26

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 08/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents :

Caderousse : FIDÈLE Serge

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse
Jonquières : BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, ARNAUD-PERVEYRIE Carole, BOURGEOIS Claude, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, BOMPARD Guillaume, HAUTANT Anne-Marie

Absents ayant donné pouvoir : LORHO Marie-France pouvoir à MARQUOT Xavier, TRAMIER Sandy pouvoir à CRESPO Anne, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, MAFFRE Claudine pouvoir à BISCARRAT Louis, LAROYENNE Gilles pouvoir à FIDÈLE Serge, FENOUIL Jean-Pierre pouvoir à ROCHEBONNE Alain

Secrétaire de Séance : BOMPARD Guillaume

OBJET : ACHAT PUBLIC / MARCHE DE COLLECTE, TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET CONDITIONNEMENT DES RECYCLABLES SECS HORS VERRE
RAPPORTEUR : M. Serge FIDELE

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes doit lancer une procédure de consultation pour La collecte, le transfert, le transport, le tri et le conditionnement des recyclables secs hors verres.

Les marchés actuels ont été dénoncés par la Société DELTA DÉCHETS et prendront fin dès le 1^{er} avril 2019.

Le présent marché a pour but de procéder à la collecte, au transfert, au transport, au tri et au conditionnement des recyclables secs hors verre, des emballages ménagers recyclables et des papiers.

Le marché est alloti, c'est un accord-cadre à bons de commande avec un minimum (sans maximum), avec quantitatif en tonnage pour la durée totale du marché :

- LOT 1 : Collecte des emballages ménagers en colonnes (anciens PAV) 250 tonnes
- LOT 2 : transfert, transport des emballages ménagers recyclables et des papiers 4 750 tonnes

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2019

Application agréée E-legalite.com

- LOT 3 : Trier et conditionnement des emballages ménagers recyclables et des papiers 6 500 tonnes

Ces deux flux sont collectés séparément sur le territoire de la CCPRO. Ils sont produits par les ménages et assimilés, ainsi que par les entreprises ayant choisi de recourir au service public de collecte sur le territoire.

Le marché est alloué pour une durée de 57 mois en considération des efforts d'investissement que devront réaliser les candidats potentiels et de la durée du marché de collecte des colonnes EASY par COVED.

Le Lot 1 concerne la collecte des colonnes EMR, enterrées, semi-enterrées et aériennes déployées sur le territoire de la CCPRO, à l'exclusion de celles munies d'un dispositif de préhension de type « Easy » dont la collecte est d'ores et déjà prévue par la société COVED, attributaire du marché correspondant.

A titre indicatif, 104 tonnes d'EMR ont été collectées en 2017 dans les 96 colonnes déployées. Le passage à l'extension des consignes de tri fin 2018 devrait contribuer à l'augmentation des tonnages collectés, à nombre de colonnes constant.

Le Lot 2 concerne le transfert, le transport des emballages ménagers recyclables et des papiers.

L'étendue du présent marché pour la période concernée est la suivante :

	EMR	Papiers
Transfert - transport	Tous	Issus collecte porte-à-porte
Tonnage estimatif	800	*600

Lot 3 : Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et des papiers

Le présent marché vise à effectuer le tri et le conditionnement de l'ensemble des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers collectés par le service public de collecte de la CCPRO, d'en assurer le conditionnement en vue de leur prise en charge par le repreneur ou centre de traitement.

Le montant total estimatif des prestations issues des lots et pour la durée totale des marchés est égal à 1 260 000 € HT :

- Lot 1 : 210 000 € HT
- Lot 2 : 250 000 € HT
- Lot 3 : 800 000 € HT

Soit une dépense estimée annuelle de 265 000 € HT.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique et compte tenu des montants à engager, la procédure d'appel d'offres a été choisie.

Les critères de jugement sont les suivants :

Prix 70%
Valeur technique 30 %

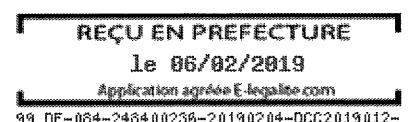
La dépense est prévue au Budget principal, sur l'imputation 812/611.

Une publicité est parue au BOAMP/JOUE le 7 novembre 2018 pour une date de remise des offres fixée au 10 décembre 2018.

3 offres ont été déposées :

Lot 1 : PAPREC SAS
Lot 2 : PAPREC SAS
LOT 3 : PAPREC SAS

Les plis ont été ouverts par le pouvoir adjudicateur le 11 décembre 2018 et ont été remis au Pôle Proximité et Développement durable pour analyse.



La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 décembre 2018 et au vu du rapport d'analyse remis, a décidé de retenir les entreprises :

PAPREC RESEAU SAS, jugée économiquement la plus avantageuse pour les 3 lots.

Il convient que le Conseil se prononce.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDÉRANT les besoins de la collectivité,

APRÈS AVIS DE la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 19 décembre 2018,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces du marché avec les entreprises :

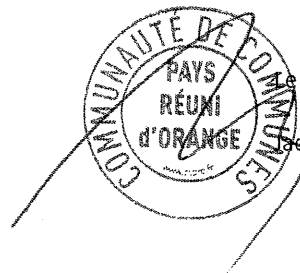
Lot 1 : PAPREC SAS

Lot 2 : PAPREC SAS

LOT 3 : PAPREC SAS

- **DIT** que la dépense sera imputée au budget principal au 812/611.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 04/02/19

 Le Président
Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2019

Application agréée E-legalite.com

